

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	19 juin 2024
Date de la convocation des conseillers	19 juin 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 juin 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur William MUSUMECI
Madame Nadia GHARNIT

Conseil municipal du 25 juin 2024– Délibération n°2024-55/06-05

OBJET : Approbation de la convention entre la Ville de Villeparisis et Habitat 77 relative à la réhabilitation de l'aire de jeux Normandie Niémen

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 et suivants ;

Vu le projet réalisé par la société KOMPAN pour un montant de 50 000 euros TTC comprenant notamment les jeux, le sol souple et le mobilier ;

Vu le Décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;

Vu l'avis de la commission finance développement économique et emploi en date du 17 juin 2024 ;

Considérant le partenariat entre la Ville de Villeparisis et le bailleur Habitat 77 ;

Considérant la reconnaissance en quartier politique de la Ville du 28 décembre 2023 pour le quartier Normandie-Niemen-Poitou ;

Considérant le profil sociologique du quartier mettant en évidence des habitants dont la situation est très majoritairement modeste,

Considérant l'engagement actif de la ville de Villeparisis dans une démarche qualité visant à offrir aux enfants un environnement sécurisé et adapté à leurs besoins pour l'exercice de leurs loisirs ;

Considérant que ledit projet reflète l'engagement de la Ville à améliorer la qualité de vie des jeunes Villeparisiens en leur fournissant des espaces de jeu sûrs et appropriés à leur âge ;

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE la convention entre la Ville de Villeparisis et Habitat 77 relative à la réhabilitation de l'aire de jeux Normandie Niémen.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 :

INDIQUE que les dépenses relatives à ce projet sont inscrites sur le budget 2024.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

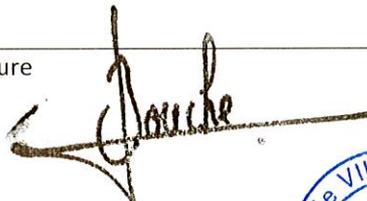
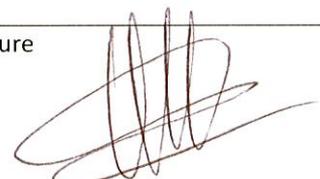
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Caroline DIGARD Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240627-24_09436-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024